

Le progrès, une passion à partager

LABORATOIRE DE TRAPPES
29 avenue Roger Hennequin - 78197 Trappes Cedex
Tél. : 01 30 69 10 00 - Fax : 01 30 69 12 34

Ce document annule et remplace le Procès Verbal N° P128302 - DE/1 .

**PROCES-VERBAL DE CLASSEMENT
DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU**

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 7 Juillet 2014**N° P128302 - DE/3**

et annexe de 3 pages

Matériau présenté par : HEXIS S.A
Z.I Horizons Sud
34110 FRONTIGNAN

Marque commerciale : A5000

Identification : N° lot fabrication :
Date prélèvement : 03/06/2014 par Mme Laure MARSOLAT.

Description sommaire :
Composition globale : Matériau composé d'un film non PVC recouvert sur une face d'un adhésif.

Application : Film adhésif

Masse : (105 ± 20) g/m²

Epaisseur : (0,085 ± 0,010) mm

Coloris : Blanc, noir et bleu

Rapport d'essais : N° P128302 - DE/3 du 24 juillet 2014

Nature des essais : Essai par rayonnement NF P 92-501 (décembre 1995).
NF P 92-507 (Février 2004)

Classement : **M1** ADHÉSIVÉ SUR TÔLE ALUMINIUM DE 2 mm

VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE**Durabilité du classement (NF P 92-512 : 1986) : NON LIMITÉE A PRIORI**

compte tenu des critères résultant des essais décrits dans le rapport d'essai N° P128302 - DE/3 annexé.

Ce procès verbal atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques de produits similaires. Il ne constitue pas une certification de produits au sens de l'article L. 115-27 du code de la consommation et de la loi du 3 juin 1994.

Est seule autorisée la reproduction intégrale soit du présent Procès-verbal de classement qui comprend 1 page soit l'intégralité du Procès-Verbal et rapport annexé qui **comporte 4 pages.**

Trappes, le 24 juillet 2014

La Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité Incendie

Sophie THIEFFRY

Accréditation
N° 1-0606
Portée disponible
Sur www.cofrac.fr**Laboratoire national de métrologie et d'essais**Établissement public à caractère industriel et commercial • Siège social : 1, rue Gaston Boissier - 75724 Paris Cedex 15 • Tél. : 01 40 43 37 00
Fax : 01 40 43 37 37 • E-mail : info@lne.fr • Internet : www.lne.fr • Siret : 313 320 244 00012 • NAF : 743 B • TVA : FR 92 313 320 244
Barclays Paris Centrale IBAN : FR76 3058 8600 0149 7267 4010 170 BIC : BARCFRPP

Ce document annule et remplace le Rapport d'Essai N° P128302 – DE/1

RAPPORT D'ESSAI DE REACTION AU FEU D'UN MATERIAU

prévu à l'article 5 de l'arrêté du 21 novembre 2002

VALABLE 5 ANS à compter du 7 juillet 2014

N° P128302 - DE/3

1. BUT DES ESSAIS

Les essais auxquels se rapporte ce rapport d'essai ont pour but de déterminer le classement des matériaux, conformément aux prescriptions de l'Arrêté du ministère de l'Intérieur en date du 21 novembre 2002 relatif à leur réaction au feu.

2. PROVENANCE ET CARACTERISTIQUES DES ECHANTILLONS

Demandeur de l'essai : HEXIS S.A
Date et référence de la commande : Commande n°35828 du 12/06/2014
Producteur : HEXIS S.A
Marque commerciale et référence : A5000
Identification : N° Lot Fabrication :
Date prélèvement : 03/06/2014 par Mme Laure MARSOLAT.
Composition globale : Matériau composé d'un film non PVC recouvert sur une face d'un adhésif.
Caractéristiques attestées par le demandeur :
Masse : (105 ± 20) g/m²
Epaisseur : (0,085 ± 0,010) mm
Coloris : Blanc, noir et bleu

suite du rapport page suivante

Annexe page 2

3. MODALITES DES ESSAIS

Date de réception des éprouvettes : 13/06/2014

Conditionnement des éprouvettes préalablement aux essais :

Les éprouvettes, éventuellement placées sur leurs subjectiles, sont conditionnées avant essai dans une atmosphère à (23 ± 2) °C et (50 ± 5) % d'humidité relative pendant sept jours ou jusqu'à obtention de la masse constante (cas des matériaux livrés humides, ou de forte épaisseur).

La masse est considérée constante quand deux pesées successives à 24 h d'intervalle ne diffèrent pas de plus de 0,1 % ou de 0,1 g (on prendra la plus grande valeur de masse).

Date de réalisation des essais : 04/07/2014

4. RESULTATS

4.1. ESSAI PAR RAYONNEMENT

	Eprouvette 1 Noir	Eprouvette 2 Bleu	Eprouvette 3 Blanc	Eprouvette 4 Noir	
Moment de la 1ère inflammation (s) face exposée (ti1)	–	–	–	–	
Moment de la 1ère inflammation (s) face non exposée (ti2)	–	–	–	–	
Somme des hauteurs de flamme ΣH (cm)	0	0	0	0	
Somme des durées de combustion effective ΣΔT	0	0	0	0	Moyenne =
$Q = \frac{100 \times \sum H}{n \sqrt{\sum \Delta T}}$	0	0	0	0	0
Chute de gouttes non enflammées	Non	Non	Non	Non	
Chute de gouttes enflammées	Non	Non	Non	Non	

suite du rapport page suivante

Annexe page 3

5. OBSERVATIONS CONCERNANT LES ESSAIS

NEANT.

6. CONCLUSION ET CLASSEMENT

A la suite de ces résultats d'essais, le matériau présenté ayant les caractéristiques décrites en première page de ce rapport d'essais obtient le classement :

M1 ADHÉSIVÉ SUR TÔLE ALUMINIUM DE 2 mm

VALABLE POUR TOUTE APPLICATION POUR LAQUELLE LE PRODUIT N'EST PAS SOUMIS AU MARQUAGE CE

Pour déterminer le classement, il n'a pas été tenu compte de l'incertitude associée au résultat.

7. DURABILITE DU CLASSEMENT

NON LIMITÉE A PRIORI

Trappes, le 24 juillet 2014



La Responsable du Département
Comportement au Feu et Sécurité Incendie

Sophie THIEFFRY

Les résultats mentionnés ne sont applicables qu'aux échantillons, aux produits ou matériels soumis au LNE et tels qu'ils sont définis dans le présent document.